## République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 19 mai 2008

Création de l'espace VTT FRFC Vallée de l'Hérault

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 mai 2008, Salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, à Gignac, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etalent présents ou représentés : Etaient Présents: M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - M. DOUYSSET Bernard - M. ARNAL Richard - Mme BEDES Marie-Claude - Mme BRIBES Estelle - M. CADARS Cyrille - M. CADILITAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme CONTRERAS Sylvie - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - Mme DELONCA Hélène - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - M. GALABRUN Jacky - Mme GALATZ Fabienne - M. GASTAN François - M. JEREZ Bernard - M. LASSALAY Christian - M. MARC Jean-Claude - M. MATEU Gabriel - M. PECHIN Jean-Pierre - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SIDERIS André - M. SIEGEL Robert - Mme THIVET Jacqueline - M. TOURET Jean-Louis - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. VENTURE Jean-Pierre - M. YVANEZ André

Absents ou excusés : Absents ou excusés: M. HENRY Marc - M. LAMONT Didier - Mme VAILJIE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnés M. CARCELLER Claude - Mme COMBES Caroline - M. DEJEAN Maurice - M. DURET Jean-Pierre - M. GREZES Frédéric

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Sur le rapport du Président,

Vu le schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault qui prévoit la création d'un Espace VTT 'Vallée de l'Hérault',

Le quorum étant atteint, Après en avoir délibéré,

## Le Conseil décide, à l'unanimité:

- d'approuver le contenu de la convention annexée à la présente délibération

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le propriétaire ou locataire de la parcelle concernée.